

Protocole sanitaire du lycée les Haberges

Ces recommandations viennent en complément du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale

I - Le rôle actif des parents

- Ils sont informés clairement des conditions d'ouverture de l'établissement ; de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...)
- Ils sont vigilants quant à l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C)
- Les parents devront fournir des masques à leurs enfants (soit 3 masques par jour pour un changement tous les 4h)

II- Le protocole sanitaire pour les élèves

L'accueil des élèves

Les élèves emprunteront une des 4 entrées du lycée : 2 entrées sur le parvis (les portes à chaque extrémité) et 2 entrées au 1^{er} étage, en face de la restauration scolaire. Présence d'AED pour distribution des masques si les élèves se présentent sans masque. En fonction de son groupe ou de sa classe, l'élève sera guidé vers une des 4 entrées du lycée.

Marquage au sol pour visualiser la distanciation d'1mètre et fléchage pour le sens de circulation à l'intérieur du lycée.

Les cours commenceront d'une façon échelonnée pour permettre aux élèves de passer aux toilettes pour se laver les mains.

Un élève qui rentre au lycée, n'en ressort pas avant 18h ; les sorties de complaisance sont proscrites.

Les salles de classe

Un emploi du temps par groupe est affiché en salle de classe, avec une liste d'appel des élèves.

Pour limiter le brassage des élèves, une salle est affectée par groupe d'élève.

Les portes intérieures seront en position ouvertes pour éviter les points de contact.

Une salle de 50m² accueillera un groupe de 15 élèves.

Les salles seront disposées pour que chaque élève et chaque professeur disposent d'un espace de 4M² sans être en contact physique avec une autre personne.

Les salles seront aérées avant l'arrivée des élèves et pendant les pauses. (les pauses seront allongées pour permettre une bonne aération des salles)

Limiter les déplacements dans la salle

Du gel hydroalcoolique à la disposition des élèves sera disponible dans chaque salle.

Le port du masque est obligatoire dans les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti (circulation, récréation, etc.).

Le port du masque est très vivement recommandé même en classe car le professeur est amené à se déplacer dans la salle de classe. En cas de « cluster », toute personne n'ayant pas porté de masque en classe sera mise en quatorzaine.

La circulation au sein du lycée

La circulation au sein du lycée sera fléchée avec un sens de circulation.

On entre par une des 4 portes d'entrées et on sort par les issues de secours.

Les récréations

Les pauses seront de 30mn.

Les pauses se dérouleront à l'extérieur si la météo le permet ; dans ce cas, les élèves emprunteront les issues de secours pour sortir du lycée.

Les pauses seront échelonnées pour éviter au maximum le brassage des élèves.

Chaque groupe bénéficiera d'un espace large de détente, mais éloigné des autres groupes.

En cas d'intempérie, les pauses se prendront au sein des salles.

Le foyer, la cafétéria, la salle d'étude sont interdits.

Retour en salle de cours par les entrées du lycée et passage aux sanitaires pour un lavage des mains.

La demi-pension

Un protocole d'accueil, échelonné, en salle de restauration est organisé de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements.

Chaque groupe aura un espace de restauration bien matérialisé ; respectant les 4m² par personne.

Chaque élève s'assoit devant un plateau sur lequel se trouve déjà des couverts, une bouteille individuelle d'eau et du pain.

Les élèves seront servis à table pour éviter les déplacements. Les élèves font un tri sur leur plateau directement et le laisse sur leur table.

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Traitement des locaux avant la réouverture :

Les lieux qui seront fréquentés par les élèves et personnels seront nettoyés et désinfectés.

Traitement des locaux après la réouverture :

Nettoyage approfondi des espaces utilisés au moins une fois par jour (y compris désinfection).

Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises

Les salles de classe seront utilisées d'une façon échelonnée pour permettre une ventilation importante avant un nettoyage approfondi et une désinfection.

Désinfection plusieurs fois par jour des zones fréquemment touchées et pose de rubalise sur toutes les rambardes pour éviter les points de contact.

Les sanitaires

Nettoyage approfondi et désinfection des sanitaires plusieurs fois par jour avec un tableau récapitulant ces opérations :

- Avant le début de la journée avant l'arrivée du public
- 1 fois avant 10h
- 1 fois entre 10h et 12h
- 2 fois entre 12h et 14h
- 1 fois entre 14h et 16h
- 1 fois après 16h
- Après le départ des élèves et personnels

Gestion des masques

Les familles doivent fournir des masques à leurs enfants ; soit 3 masques par jour.

Si un élève se présente au lycée sans masque, le lycée lui fournira pour cette 1^{ère} journée des masques ; l'élève devra s'en procurer pour les jours suivants.

Chaque élève doit se munir de deux petits sacs plastiques (type sac alimentaire) pour différencier les masques propres et les masques usagés.

Activités sportives

Limiter la pratique à des activités de basse intensité si distanciation non possible. La distanciation à respecter est de 5m pour la marche rapide et de 10m pour la course à pied

Proscrire les jeux de ballons, les sports de contacts et les sports collectifs

Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Salles spécifiques

Les salles spécifiques, en physique chimie, SVT et les salles informatiques sont interdites (sauf cours de NSI).

Privilégier les démonstrations à l'aide de vidéos.

Information et communication en direction des élèves et des parents.

Une semaine avant la reprise de l'enseignement sur site, les élèves et parents seront informés du protocole sanitaire décliné au lycée les Haberges pour que les élèves puissent s'y reporter plusieurs fois avant le retour au lycée.

En début de journée, les fondamentaux du protocole sanitaire seront rappelés.

Soutien psychologique des élèves en difficulté :

L'infirmière, le médecin scolaire, les psychologues de l'EN, la CPE et l'assistante sociale seront les personnes ressources de ce dispositif. Un espace (salle à côté de l'infirmier) sera mis à disposition pour des entretiens individualisés. Les enseignants dirigeront les élèves identifiés vers les personnes ressources.

Le contact sera à prendre par l'intermédiaire de la messagerie ECLAT BFC ou de l'infirmière, Mme Vincent ou de la CPE, Mme Marmot.

III- Le protocole sanitaire pour les personnels.

Les mesures à prendre :

Maintenir la distanciation physique dans les espaces de travail, de détente et de restauration.

Port du masque par le personnel en présence des élèves et lorsque le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

Se soumettre au protocole du nettoyage des mains, en arrivant au lycée, avant et après une séance de cours et avant de quitter le lycée.

Interdiction d'utiliser la machine à café collective.

Interdiction d'utiliser le frigo et le micro-onde dans la salle annexe à la salle des professeurs. Les repas devront être conservés dans un compartiment type glacière individuelle.

Informier, Communiquer :

Réunion par petits groupes avant la reprise des cours au lycée pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.

IV- Le protocole sanitaire pour les personnes extérieures au lycée.

Les mesures à prendre :

Maintenir la distanciation physique

Port du masque obligatoire et nettoyage des mains au gel hydroalcoolique à la loge.

Se présenter à la loge, décliner son identité (Nom, Prénom) et les raisons de sa venue au lycée.

La personne de la loge téléphone au personnel qui va rencontrer ce visiteur extérieur et elle l'accompagne jusqu'au dit personnel.

V- Suspicion d'un cas COVID 19 chez les élèves ou les personnels

Protocole de l'ARS (en pièce jointe)

VI- Cas avéré de COVID 19 dans l'établissement

Protocole de l'ARS (en pièce jointe)

VII- Cas avéré de COVID 19 en dehors de l'établissement :

Si un élève ou un personnel a été en contact avec un cas avéré en dehors du lycée, il doit prévenir le chef d'établissement et ne pas se présenter dans l'établissement scolaire avant le résultat du test. Le retour se fera en fonction du résultat.